

LIVRET D'ACCUEIL

RÉSIDENCE AUTONOMIE GRANDE FONTAINE





Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la **Résidence Autonomie Grande Fontaine** dont la gestion est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. L'ensemble du personnel de la résidence a pour mission de vous offrir les meilleurs services.

L'Agglomération du Choletais a développé une politique volontariste en faveur des seniors et dans ce cadre, elle a investi dans l'entretien et la rénovation de nos établissements à hauteur de 50 millions d'euros.

Cet établissement, situé dans la commune dynamique du May-sur-Evre, est à proximité du centre commercial et de l'EHPAD du Sacré Coeur. Il dispose également de multiples services et loisirs que la commune peut proposer.

Créé en 1980, il offre la possibilité de vivre en appartement dans le bâtiment collectif ou en pavillon à proximité. Ces derniers ont été rénovés en 2021.

Vous y trouverez de la convivialité et une équipe présente 24 h/24 afin de vous apporter sécurité et confort, dans le respect des habitudes et des choix de vie de chacun. L'ensemble des services proposés ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillés dans ce livret.

Gilles BOURDOULEIX,
Président de l'Agglomération
du Choletais
Maire de Cholet
Député honoraire

Jacqueline DELAUNAY,
Vice-Présidente
de l'Agglomération du Choletais
Maire de Trémentines



SOMMAIRE

LA RÉSIDENCE	P 4	L'ÉQUIPE	P 9
L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE	P 5	VOS DROITS ET DEVOIRS	P 10
Accueil		Conseil de la Vie Sociale	
Stationnement		Vos remarques	
Horaire		Consignes de sécurité	
Bus		Règles de vie en commun	
LES LOGEMENTS	P 6	Charte des droits et libertés de la personne accueillie	
Appartements ou pavillons		Personne de confiance	
TV, téléphonie		VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE	P 11
Blanchisserie		Dépôt du dossier	
LA RESTAURATION	P 7	Renouvellement de votre demande	
LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS	P 8	Décision d'entrée	
Loisirs et activités		Votre accueil	
Espace bien-être		LES TARIFS ET LES AIDES	P 11
Espace beauté		Coût mensuel	
Courrier		Aides financières	
Bibliothèque			



LA RÉSIDENCE

La résidence Grande Fontaine est une résidence autonomie gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. Celui-ci gère trois Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, cinq résidences autonomie, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, une structure d'accueil de jour pour personnes âgées désorientées ainsi que six maisons d'animation.

Cette résidence autonomie a pour mission d'accueillir les personnes de 60 ans et plus, autonomes et désireuses de vivre en collectivité. Elle offre aux résidents un véritable chez soi, conciliant autonomie, convivialité et sécurité.

La Grande Fontaine peut accueillir 60 personnes dans des appartements ou des pavillons. Les appartements sont répartis sur deux niveaux desservis par un ascenseur. Au rez-de-chaussée, une salle de restaurant et d'animation ainsi qu'un patio fleuri permettent de créer des moments de convivialité.

i

Les travaux de rénovation de 2021 ont été réalisés avec le concours financier du FEDER, de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et de la CARSAT dans le cadre du Plan d'Aide à l'Investissement pour les résidences autonomie.

Carsat
Retraite
de Santé
du travail
Pays de la Loire

Union Européenne
Région
PAYS
LOIRE

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
du Choletais



L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE



ACCUEIL

Le responsable de la résidence est présent du lundi au vendredi pour répondre à vos questions.

Le personnel de la résidence peut orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.



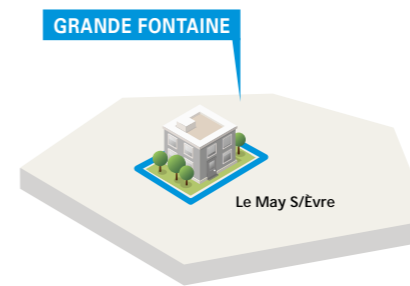
STATIONNEMENT

Devant la résidence, un parking extérieur est accessible à tous.



HORAIRES

L'établissement est ouvert au public de 8 h à 20 h. En dehors de ces horaires, vous pouvez aller et venir librement. Les visiteurs ont un interphone à disposition.





LES LOGEMENTS

APPARTEMENTS OU PAVILLONS

La résidence propose des logements de type T1 bis et T2 avec balcon ou rez-de-jardin qui donnent sur un espace arboré. Ils sont tous loués non meublés. Les 32 appartements ont une superficie de 33 m² et 50 m². Ils se composent d'une pièce de vie, d'une salle d'eau et d'un coin cuisine équipé de deux plaques de cuisson. Les appartements T2, réservés aux couples, disposent d'une pièce de vie supplémentaire. D'un style contemporain, les 20 pavillons ont une superficie de 50 m². Ils se composent d'un hall d'entrée, d'une chambre, d'une pièce de vie, d'une salle d'eau avec douche à l'italienne et d'un espace cuisine équipé de deux plaques vitrocéramiques.

TV, TÉLÉPHONIE

Une prise téléphonique vous permet d'installer vos accès TV, téléphonie et internet auprès du fournisseur de votre choix.

BLANCHISSERIE

Chaque logement dispose d'un branchement de machine à laver. Par ailleurs, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe pour connaître les services de pressing proche de la résidence.



LA RESTAURATION

Le restaurant vous propose tous les jours le déjeuner et le dîner. Les menus sont élaborés par un prestataire extérieur qui veille à la variété et à l'équilibre alimentaire en collaboration avec une diététicienne. Tout au long de l'année, des moments conviviaux et des menus à thème vous sont proposés. Si vous souhaitez inviter des proches à partager un repas, vous pouvez réserver dans la limite des places disponibles. La prestation du déjeuner est soumise à un forfait minimum de repas par an.





LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque semaine des activités vous sont proposées : loisirs créatifs, chant, cuisine, jeux de société, lotos, etc. De plus, la résidence vous propose des ateliers de prévention tels que des ateliers mémoire et de l'activité physique adaptée. Des sorties sont aussi régulièrement organisées (promenades, restaurants, visites, etc.).

Le programme d'animation est transmis tous les mois. Les animations sont assurées par l'équipe de la résidence ou par un prestataire extérieur.

ESPACE BIEN-ÊTRE

L'équipe peut vous accompagner pour un temps individualisé de détente dans un espace propice à la relaxation.

ESPACE BEAUTÉ

Il est mis à disposition des coiffeurs, esthéticiennes, etc. Il vous appartient de gérer vos rendez-vous. Les prestations sont à votre charge et à régler directement auprès du professionnel.

COURRIER

Vous disposez de votre propre boîte aux lettres et vous pouvez déposer vos enveloppes timbrées dans la boîte "départ courrier" située près de l'accueil.

BIBLIOTHÈQUE

Un large choix de livres est mis à votre disposition en mezzanine. En partenariat avec la bibliothèque intercommunale, un prêt de livre est organisé chaque semaine à la résidence.

L'ÉQUIPE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits.

Le personnel est présent 24 h/24 afin de veiller à votre sécurité et votre bien-être. De plus, un système de téléalarme en relation avec l'équipe est mis à votre disposition.

À votre arrivée au sein de la résidence, vous continuez à faire appel à votre médecin traitant ainsi qu'aux intervenants à domicile de votre choix.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- un responsable,
- un psychologue,
- des agents sociaux de jour et de nuit.

L'équipe est régulièrement formée afin de proposer un service de qualité.



VOS DROITS ET DEVOIRS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Instance de dialogue garantissant votre droit d'expression et votre participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS. Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

VOS REMARQUES

Pour toutes remarques ou événements que vous souhaitez signaler à la direction, une fiche de signalement d'évènement indésirable est à votre disposition à l'entrée de la résidence. Nous mettrons tout en œuvre pour y répondre.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité à tenir en cas de sinistre sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter l'ensemble des engagements de la résidence pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés dans le dossier qui vous sera remis à votre accueil ainsi que sur le tableau d'affichage de la résidence.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami, etc.) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions.

VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

DÉPÔT DU DOSSIER

Afin que votre demande d'entrée soit intégrée dans la liste d'attente, vous devez faire une demande sur le site : trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire puis prendre contact avec le responsable de la résidence pour organiser une rencontre et une visite des lieux.

RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est à renouveler sur le site tous les 6 mois afin qu'elle reste valide.

DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place se libère, le responsable s'assure que votre dossier répond aux critères de la résidence autonomie (GIR 5-6) puis il prend contact avec vous afin d'organiser une visite de l'appartement. S'il vous convient et après recueil des documents administratifs, un contrat de séjour sera signé.

VOTRE ACCUEIL

Une date d'état des lieux et d'emménagement sont fixés.

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera à vous familiariser avec les lieux et vous intégrer à la vie de la résidence.

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée, un projet d'accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera chargé du suivi de votre projet.



LES TARIFS ET LES AIDES

COÛT MENSUEL

Il se compose d'un loyer et d'un forfait de restauration délibérés chaque année par le Conseil d'Administration du CIAS. Vous trouverez le détail dans le contrat de séjour.

AIDES FINANCIÈRES

L'aide au logement ou allocation pour le logement : une demande peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée en fonction des ressources.

Des aides complémentaires peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous renseigner.

Une aide sociale au logement et au repas peut être accordée aux personnes qui ne peuvent les financer. Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.

LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

Le CIAS coordonne donc :

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- **5 résidences autonomie**,
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé "Les Magnolias",
- **1 service d'aide et d'accompagnement à domicile** et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



EHPAD

RÉSIDENCE AUTONOMIE

MAISON D'ANIMATION

ACCUEIL DE JOUR

SERVICE ADOMI FACIL

Résidence autonomie LA GRANDE FONTAINE
6 Bd du Huit Mai 1945
49122 LE MAY-SUR-ÈVRE

Tél. 02 41 63 25 97

Pôle Social Germaine Heulin - 24 avenue Maudet - 49300 Cholet - cias@choletagglomeration.fr